

Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 15 décembre 2020

À 19h.30, salle polyvalente de Salavaux.

Ordre du jour

- 1. Appel
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020 Aucune remarque n'est foire. Ello prie mantenant l'assen présenté par un leve de mams. Il ost accepté à l'unanibuité.
- 4. Communications du bureau
- 5. Communications municipales
- 6. Préavis municipal N°2020/12 : Budget de fonctionnement 2021
- 7. Réponse de la municipalité au postulat N° 2020-01 : Eclairage public Chemin du Clos
- 8. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
- 9. Interpellations motions postulats
- 10. Divers et propositions individuelles.

19h.30. La Présidente, Mme Nicole Arzrouni ouvre la séance, et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères présentes, à la Municipalité ainsi qu'à M. Pierre Koestinger, journaliste auprès du journal « La Broye ».

Elle rappelle qu'en raison de la pandémie, les autorités législatives sont au bénéfice d'une exception qui leur permet de se réunir au-delà des cinq personnes autorisées. Elle demande de respecter les mesures de protection mises en place, ainsi que les directives pour les personnes qui vont prendre la parole, comme cela était déjà le cas lors des précédents conseils communaux. Elle demande aux personnes qui prendront la parole de le faire de manière constructive, en gardant en tête l'intérêt général de la commune, et surtout d'éviter des attaques personnelles.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mme Christiane Amiet et de MM. Arnaud Guignard, Pascal Ibanez et Pascal Lambert. Présents : 46 ; majorité absolue : 24. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour.

La Présidente informe que conformément à l'article 49 du règlement du conseil communal, la convocation est parvenue aux conseillers au moins cinq jours avant la date du conseil, soit le 19 novembre dernier. Un ordre du jour actualisé a été transmis le 17 décembre dernier, apportant les modifications suivantes à l'ordre du jour initial, soit :

Au point 7 : le préavis municipal N°2020/13, fixation des indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau communal a été retiré, la commission des finances n'ayant pas le temps de l'examiner dans les délais. A noter que ce retrait permettra une réactualisation de la partie consacrée aux indemnités du conseil et du bureau. Ce thème sera traité lors du prochain conseil communal.

Les réponses de la Municipalité aux postulats et à l'interpellation seront traitées au nouveau point 7.

Aucun postulat ou nouvelle interpellation n'ayant été déposés par les conseillers, le point 9 de l'ordre du jour est supprimé. A noter qu'au point 8, M. Jean-Michel Loup, en sa qualité de délégué du conseil communal à l'ABV nous fera une présentation sur cette association.

Mme Arzrouni met cet ordre du jour en discussion, et demande s'il y a d'autres modifications. Elle propose maintenant d'accepter l'ordre du jour ainsi modifié par un levé de mains. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020.

Le procès-verbal a été transmis aux conseillers par courriel le 17 novembre 2020. Il ne sera pas lu. Aucune demande de modification n'a été demandée. La Présidente met ce procès-verbal en discussion. Aucune remarque n'est faite. Elle prie maintenant l'assemblée d'accepter ce procès-verbal tel que présenté par un levé de mains. Il est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau.

La Présidente informe qu'à la demande du municipal M. Michel Verdon, une commission ad hoc a été mise en place le 19 octobre, pour suivre les travaux d'élaboration des statuts de la nouvelle STEP régionale. En raison d'absence pour cause de maladie, deux membres sur trois ont été remplacés à la dernière minute. Un grand merci aux personnes qui ont pris le poste en cours de route et au pied levé, et merci à la commission pour son implication et son rapport. La version définitive des statuts sera soumise au conseil communal en vue d'approbation, en principe encore avant la fin de la législature. M. Michel Verdon donnera des infos complémentaires à ce sujet au chapitre des communications municipales.

Le dimanche 29 novembre 2020, deux objets étaient soumis au peuple en votation fédérale. Le taux de participation de la commune s'est élevé à un peu plus de 42%. Les résultats pour notre commune ont été inférieurs aux taux régional et suisse. La commune a rejeté les initiatives fédérales dédiées aux entreprises responsables — pour protéger l'être humain et l'environnement par 51,03%, et l'initiative pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre par 62,89% de non. Malgré l'absence de notre secrétaire, le bureau a bien fonctionné et a pu donner les résultats à midi. A noter que la vérification des cartes de vote est un travail qui prend beaucoup de temps. Grâce à la mise en place de nouveaux programmes, nous espérons pouvoir passer moins de temps à ce travail au mois de mars prochain, pour les votations fédérales et les élections communales. Elle remercie les collègues du bureau pour leur sérieux et leur engagement dans le travail de dépouillement.

En collaboration avec M. Alain Bally, municipal en charge de l'informatique pour la commune, le serveur gros fichiers a été mis en place. Cela permet de faciliter la transmission des gros documents et de centraliser les informations à un seul et unique endroit. A noter que l'utilisation des outils informatiques est aujourd'hui incontournable, également pour les conseillers communaux ; la Présidente les encourage à faire le pas et, dans la mesure du possible, à renoncer à l'envoi papier des documents du conseil communal.

Elections communales du 07 mars 2021. Sujet qui va être encore être discuté dans les prochaines semaines. Elle remercie la municipalité d'avoir soutenu la mise sur pied du numéro spécial du « Vuillerain », distribué à tous les ménages de la commune. Elle espère que cela encouragera de nouveaux candidats à se présenter. Elle signale également que le canton a mis en place différents outils

de promotion en vue des élections communales, ainsi que la mise à disposition de matériel via le site internet du canton. Le dépôt des listes est fixé, selon l'arrêté cantonal du 7 octobre 2020, entre le 11 janvier et le 18 janvier 2021 à 12h précises. Un envoi par la poste ou par courriel n'est pas possible. Le tirage au sort des listes aura lieu le 18 janvier à 12h.30. Le matériel de vote sera transmis aux électrices et électeurs entre le 8 et le 12 février prochain. Par rapport aux modalités de dépouillement, il faudra disposer d'une salle supplémentaire pour effectuer ce travail. Des votations fédérales auront lieu en même temps. Les objets fédéraux seront traités en premier et après ceux de la commune seront réalisés et publiés. La réquisition de personnes supplémentaires sera nécessaire pour le dépouillement. Les modalités de travail seront transmises dans le courant du mois de janvier.

Le Préfet a effectué son inspection annuelle du bureau communal. Tout est en ordre pour les registres du conseil communal. Remerciements à la secrétaire.

En fin de séance, à la place du traditionnel souper de fin d'année, un cadeau, sous la forme de bouteilles de vin des encaveurs de la commune, sera offert à tous les membres du conseil communal. Elle remercie aussi la municipalité pour avoir fait que cela soit possible.

La Présidente informe le conseil que notre huissier, M. Nicolas Verdon, a fait part de sa démission au 31 décembre 2020. Le poste sera donc à repourvoir. M. Nicolas Verdon est remercié pour son travail et la Présidente lui souhaite le meilleur pour la suite.

5. Communications municipales

M. Alain Bally, municipal, nous donne quelques informations sur le nouveau programme informatique mis en place pour la commune. Ce qui est intéressant, c'est que le bureau de vote aura un accès afin de contrôler les cartes de vote directement dans le programme, et le travail sera ainsi allégé. Par rapport au greffe et contrôle des habitants, il n'y a pas de problème particulier à signaler. Il a été profité de cette installation pour régler un problème de doublons concernant le contrôle des habitants. Au lieu d'avoir plusieurs fiches par personne, cela a permis de les rassembler.

A la bourse par contre, il y a encore des problèmes de paramétrages, par exemple, les libellés de comptes différents, comme on a pu le voir dans les deux versions du budget 2021 qui ont été soumises à ce conseil. Par contre, ils ont pu anticiper un problème, celui des compteurs d'eau. Il faut lier tous les compteurs d'eau avec les adresses des propriétaires. Tout sera mis en place pour le relevé des compteurs 2021.

Pilier public: M. Bally a collecté les vœux des concitoyens et des employés communaux. Pour les piliers dans les villages, on maintient l'affichage des annonces de décès des personnes qui vivaient dans les villages. Ils cherchent une solution pour afficher les manifestations des sociétés locales qui se passent dans les villages. Ils travaillent sur un fichier public sur internet, tout en rappelant que le pilier officiel est celui de Salavaux, situé devant le bâtiment communal.

Pour les mises à l'enquête, on peut s'inscrire pour recevoir un mail afin d'être informé d'une nouvelle mise à l'enquête. M. Bally a testé cette procédure, et elle fonctionne très bien.

M. Michel Verdon, municipal: Il fait une présentation concernant un mémo sur les déchets, soit une brochure de la SAIDEF (usine d'incinération) qui a été faite pour notre commune, « je suis votre guide des déchets ». Ils impriment ce mémo qui sera distribué dans chaque ménage, gratuitement, au début de l'année prochaine. La brochure est présentée aux conseillers à l'écran, et M. Michel Verdon l'explique à l'assemblée. Dans cette brochure le détail des ouvertures et des infos sur nos déchetteries, ainsi que la situation des bennes sont donnés. Une demande avait été faite lors du dernier conseil communal afin d'augmenter la fréquence d'ouverture de la benne de déchets encombrants. Après réunion avec les agents déchetterie et le responsable de la commune, il apparaît qu'ils ont été un peu surpris car les bennes de déchets encombrants ont été remplies très très vite. Ils se sont demandés pourquoi un tel volume. Lors de cette réunion, il a été établi que les agents de déchetterie reçoivent la mauvaise humeur de

quelques citoyens mécontents, mais malgré cela, les responsables encourageaient la Municipalité à n'ouvrir cette benne qu'une fois par mois, et le point sera refait au printemps. Si, au printemps, on se rend compte que ce serait plus raisonnable d'ouvrir plus, ils feront une communication communale. La réception des objets encombrants a été améliorée pour une meilleure utilisation et un meilleur accès à ces bennes.

M. Michel Verdon dit quelques mots sur la STEP régionale. Une commission ad hoc du conseil communal, composée de trois membres, a été mise sur pied. Il donne plus d'informations sur ce sujet, car la presse a aussi parlé de cette STEP, notamment lors du Conseil communal d'Avenches. La commission est composée de M. Simon Jaunin, Mme Béatrice Chuard et M. Victorio Quercia. Deux personnes nommées auparavant sont tombées malades avant la séance et ont dû être remplacée au pied levé. Cette commission devra donner son rapport au conseil communal, qui devra prendre une décision sur ce sujet le moment venu. Lors de cette séance, la commission a reçu un rapport de 40 pages, dont il passe à l'écran quelques pages. Quatre communes vaudoises et sept communes fribourgeoises en font partie. M. Verdon rappelle le pourquoi d'une STEP régionale, notamment le problème du phosphore dans le lac de Morat et le problème des micropolluants ; l'objectif pour ces derniers étant qu'en 2035 ce problème soit résolu. La solution régionale sera moins coûteuse pour les communes pour traiter les micropolluants, que le fait de le faire chacun séparément. Il a également été discuté du choix du site, et il est bien expliqué dans le rapport le pourquoi de ce choix. L'emplacement de la STEP est situé à côté de l'emplacement de la Ciba Geigy, sur la commune de St-Aubin, 2ha situés en zone agricole. Il a fallu négocier avec le canton de Fribourg, propriétaire du site, afin de pouvoir aménager cette STEP à cet endroit. Cela a été très compliqué, mais comme le Canton veut rentabiliser le site, une solution a été trouvée pour aller de l'avant dans ce projet.

Au moment où on mettra en route cette STEP, nous serons 24'000 habitants, ce qui permettra également de toucher les subventions de l'Etat. Cette STEP a été pensée pour 46'000 habitants en 2040, nombre comptant également l'industrie qui se sera développée dans la zone. L'entreprise Micarna, entre autres, viendra s'installer dans la zone, et il faudra traiter les eaux usées de cette entreprise qui compte pour 5 à 6000 habitants. Cette STEP devait coûter aux alentours de 63 millions de francs. Au vu de toutes les incertitudes encore existantes sur ce projet, la partie financière est encore appelée à être modifiée pendant ces prochaines années. On espère qu'à la fin de cette législature, les statuts pourront être validés. La mise en service de cette STEP est imaginée en 2027. Il a été décidé de faire des associations de communes pour chapeauter cette réalisation. Le rapport de la commission ad hoc devait être rendu d'ici au 4 décembre 2020, ce qui a été fait.

Il dit que la presse a malheureusement fait part de ce dossier dans ses journaux. Un postulat a été déposé par Avenches pour que la décision ne soit pas prise dans cette législature, mais lors de la prochaine. La question est de savoir si c'est grave ou pas de repousser cette décision de 6 à 12 mois. Cela n'est pas grave en soi, car beaucoup de travaux peuvent quand même être faits en attendant. C'est un peu embêtant, mais pas dramatique. La Commune d'Avenches se demande si elle peut rester seule ou pas avec sa STEP, car Avenches est peut-être la seule commune qui peut rester autonome avec sa STEP. Mais si Avenches devait se retirer, cela serait embêtant. La Municipalité va répondre à ce postulat, et il faudra qu'elle convainque le conseil d'adhérer au projet actuel.

M. Albert Gavillet, municipal, nous parle d'électricité ce soir. Sur le collège et à la voirie de Vallamand-Dessous, il est produit de l'électricité grâce aux panneaux solaires. La voirie doit remplacer certaines machines, et les employés communaux aimeraient des machines électriques. Avec eux, il a été choisi des débroussailleuses et des tondeuses à gazon électriques. A la demande de la voirie, deux véhicules électriques ont également été testés, mais pour le moment ils ne donnent pas satisfaction. D'autres communes utilisent également des véhicules électriques, et ils pensent également faire le pas pour Vully-les-Lac. Comme la Commune produit de l'électricité, autant l'utiliser pour nos services.

M. Blaise Gaillet, municipal, nous donne les informations suivantes :

Le projet du réservoir de Charmontel et des ouvrages associés, chambres de vannes et conduites, sera présenté au conseil en fin d'hiver, pour approbation de la demande de crédit. Les premiers travaux de déboisement seront effectués dès la fin de la période de nidification. La pose des conduites devrait suivre, ainsi que le génie civil.

La réfection du pont de Salavaux sera agendée dès l'adjudication, en raison des vérifications qui sont sur le point d'aboutir. Il ne peut donner plus de précisions pour l'instant. La réfection et l'assainissement feront l'objet d'un préavis qui sera soumis au conseil en temps voulu.

Le syndicat d'améliorations foncières des Chenevières (Chabrey) sera mis à l'enquête, afin de pouvoir débuter les travaux après les récoltes. Il y aura également une assemblée générale pour valider le nouvel état des parcelles.

Les STEP ont fourni de bons résultats en raison du travail effectué par l'exploitant.

Mme Mireille Schaer, municipale nous informe de ce qui suit : 110

Le comité de l'Association de la bibliothèque de Vully-les-Lacs a donné sa démission pour le 31 décembre prochain. La gestion de la bibliothèque sera reprise par la commune à partir du 1^{er} janvier 2021. Pour cette gestion, Mme Géraldine Blum, habitante d'Avenches, a été engagée. Elle participe aux ouvertures de cette fin de décembre avec les membres de l'Association, afin de réunir le maximum d'informations.

Mme Blum a déjà travaillé dans une bibliothèque et également dans un musée. Elle a un bon sens de l'accueil. Dès le 4 janvier 2021, elle reprendra les rênes de cette gestion et sera accompagnée par certains bénévoles travaillant déjà à la bibliothèque et qui ont accepté de poursuivre leurs activités avec elle.

Elle remercie vivement le comité de l'Association, dont Mme Nicole Arzrouni était présidente, pour le temps consacré, toute leur énergie et leur savoir-faire mis à disposition de cette bibliothèque depuis 2016.

Office du tourisme : beaucoup de dossiers de candidatures ont été reçus. Il y a eu un choix difficile à faire. Finalement c'est M. Sébastien Tréhan, qui a été choisi. Il a fait tout d'abord un CFC de médiamaticien, une maturité artistique, une formation d'ingénieur des médias et a terminé en 2018 un bachelor en tourisme. Au vu de sa formation bien complète pour notre office du tourisme, mais aussi pour la commune, il lui a aussi été demandé de gérer le journal « le Vuillerain », ainsi que le site internet et tout ce qui tourne autour de la communication à travers les différents médias à disposition de la commune. Jusqu'à fin novembre, il a travaillé aux grottes de Vallorbe en collaboration avec l'office du tourisme de Vallorbe. C'était pour lui un contrat à durée déterminée. Il prendra ses fonctions dans notre commune le 4 janvier prochain.

Comme les repas de fin d'année pour les Seniors n'ont pas eu lieu à cause de la pandémie, tous les seniors de plus de 70 ans habitant la commune de Vully-les-Lacs ont reçu un bon à faire valoir dans les différents commerces de Vully-les-Lacs.

Mme Arzrouni remercie la Municipalité pour ces informations.

6. Préavis municipal no 2020/12 - Budget de fonctionnement 2021.

Le budget et le préavis ayant été remis aux conseillers, ils ne seront pas lus. La parole est donnée à la Municipalité pour des renseignements complémentaires.

M. Michel Verdon, municipal, précise qu'établir un budget lors d'une année «Covid » n'est pas chose facile à faire, et il l'a aussi établi sur les conseils de l'Etat, car il y a un impact sur 2021 à cause de la pandémie.

M. Julien Schwab, rapporteur de la commission des finances, donne lecture des conclusions de cette commission. Il fait un résumé des différents points. Ils se sont notamment posé la question des répercutions liées à la pandémie. Après renseignements, il a été estimé que les chiffres ont été bien pensés, et on verra au final s'ils seront proches du budget.

Taxes en lien avec les constructions : la commission des finances se demande si le chiffre n'était pas trop optimiste, mais apparemment, il n'y a pas encore de diminution en vue dans les constructions pour 2021.

Zone touristique à Salavaux : il y a deux éléments examinés pour le tourisme, soit, le premier élément, CHF 250'000.— pour la poursuite de l'étude de l'ensemble des projets liés à cette zone, car il est important de le faire. Il a été suggéré à la Municipalité de les informer régulièrement sur l'évolution de cette zone. Deuxième élément, la Municipalité prévoit de rendre payant le parking de la zone touristique à Salavaux. Sans prendre position sur le fond, la commission des finances estime que cette décision doit faire l'objet d'un vote par le conseil communal, après l'activation de commissions pour analyser en détail un préavis municipal déposé à ce sujet. Dès lors, la commission dépose un amendement au budget 2021 afin de retirer les charges de CHF 50'000.— et les recettes CHF 10'000.- concernant ce point.

Mme la Présidente informe le conseil que, suite au dépôt de cet amendement, le vote concernant le budget se passera en deux étapes, : d'abord sur l'amendement puis, en fonction du résultat, sur le préavis municipal amendé ou pas.

Elle demande de passer aux questions sur le budget chapitre par chapitre, avant de passer aux questions générales. La discussion est ouverte.

Aucune question par rapport aux différents points du budget n'est posée, et aucune question générale également.

- M. Michel Jaunin, municipal, prend la parole concernant l'amendement. Un montant de CHF 50'000.— a été mis au budget, concernant le problème des campings cars. Il faudra être attentif d'encaisser la taxe directement avec les campings cars.
- M. Patrick Rattaz, dit qu'il y a cinq ans en arrière, il avait déjà posé la question au sujet de ces places de parc, à savoir de les faire payer, et on lui avait répondu que ce n'était pas possible, car le parking était en herbe et non goudronné. Il se demande maintenant pourquoi cela a changé.
- M. Michel Jaunin, municipal, répond et l'informe qu'ils ont été à Lausanne, qui a décidé que l'emplacement de Salavaux sera mis en zone spéciale, et que ce ne sera qu'une partie de l'année qu'il sera payant, soit d'avril en automne. Avant ce parking n'était pas officiel pour permettre qu'on puisse enfin rendre ce parking payant, au moins sur une partie de l'année.

Personne d'autre ne demande la parole.

La Présidente demande aux personnes qui acceptent l'amendement de la commission des finances, à savoir :

- De retirer les charges de CHF 50'000.—(compte 474.314.10) pour l'instauration d'un parking payant à la plage de Salavaux ainsi que les produits escomptés de CHF 10'000.—(compte 474.427.20);
- D'accepter, dès lors, un budget présentant un excédent de revenus de CHF 49'580.—avec un total de charges de CHF 18'726'590.—et un total de revenus de 18'776'170.--.

de le faire en levant la main.

Avis contraires : 6; Abstentions : 2. L'amendement est accepté avec 38 avis favorables.

La présidente demande maintenant aux personnes qui acceptent le budget 2021, tel qu'amendé, de le

La présidente demande maintenant aux personnes qui acceptent le budget 2021, tel qu'amendé, de le faire en levant la main.

Aucun avis contraire et aucune abstention.

Le budget 2021 amendé est adopté à l'unanimité.

7. Réponse de la municipalité aux postulats et interpellation N° 2020-01 à 03: Eclairage public Chemin du Clos, Pont de Salavaux.

La présidente rappelle le fonctionnement d'un postulat.

Postulat 2020-01:

M. Alain Bally, municipal, prend la parole et explique la réponse au postulat 01, éclairage public chemin du Clos à Villars-le-Grand. La mise à niveau des infrastructures de ce chemin se fera en une seule fois dans un même projet pour profiter des synergies afin de réduire les coûts et aussi pour limiter le nombre d'ouvertures dans cette route. Il n'y a pas d'infrastructures électriques en place. L'armoire électrique à disposition dans le quartier ne permet pas d'alimenter un éclairage public de 7 points lumineux nécessaires selon une pré-étude menée avec le Groupe E. M. Alain Bally donne un échéancier grossier du projet, dont il est à retenir qu'en automne 2021, pour autant que le projet soit accepté, la réalisation des travaux pourra avoir lieu. Son approbation par le conseil pourra, si tout se déroule bien, se faire au mois de juin 2021.

- M. Alexandre Bardet remercie la Municipalité pour sa réponse, car c'est exactement ce qu'ils attendaient de sa part. Cette remarque est valable aussi pour le Postulat 2020-02.
- M. Philippe Loup demande si la répartition des coûts du projet est également envisagée avec les propriétaires situés le long du chemin, comme il en avait déjà parlé lors du dernier conseil.
- M. Alain Bally répond que la réponse fera partie intégrale de l'étude qui doit être menée, et ce n'est qu'à ce moment-là qu'on saura si les propriétaires devront payer quelque chose ou pas.

Aucune autre remarque ou demande de prise de parole n'étant faite, la Présidente demande aux conseillers de lever la main pour adopter cette réponse. La réponse est acceptée à l'unanimité.

Postulat 2020-02.

M. Alain Bally commente également la réponse faite par la Municipalité au dit postulat. Un rapport sur l'éclairage public par village a été fait, rapport qu'il commente. Le résumé est le suivant :

Il y a cinq grandes zones non éclairées au 15 décembre 2020, soit :

- 2 zones traitées par le préavis 2020/09 (Chabrey Cotterd)
- 1 projet en cours : chemin du Clos à Villars-le-Grand
- 2 projets à analyser :
 - O Chemin des Cerisiers à Bellerive : 2021, environ 17 lampadaires
 - O Doubler l'éclairage dans la montée de Vallamand : voir avec la mobilité douce des piétons.

Zones ponctuelles:

- 1 zone en cours d'installation : carrefour de Guévaux
 - 8 points lumineux individuels à installer si c'est intéressant et utile.

La Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques. La Municipalité reviendra vers le Conseil quand des projets seront prêts. Il est demandé aux personnes qui acceptent la réponse de lever la main. La réponse est acceptée à l'unanimité.

La Présidente remercie la Municipalité pour ses réponses et son travail.

Traitement de l'interpellation 2020 sur le pont de la Broye à Salavaux. Le texte de l'interpellation est projeté pour rappel.

M. Blaise Gaillet donne lecture de la réponse à l'interpellation, qui stipule : 300 le 100 server de la réponse à l'interpellation, qui stipule : 300 le 100 server de la réponse à l'interpellation, qui stipule : 300 le 100 server de la réponse à l'interpellation, qui stipule : 300 le 100 server de la réponse à l'interpellation, qui stipule : 300 le 100 server de la réponse à l'interpellation, qui stipule : 300 le 100 server de la réponse à l'interpellation, qui stipule : 300 le 100 server de la réponse à l'interpellation de la réponse de la

« L'offre de l'entreprise a été validée par la Cours de Droit Administratif et Public CDAP. Le contrôle et la clarification de celle-ci sont en cours de vérification et d'analyse pour l'intégrer au tableau de notation.

Tant que l'adjudication des travaux n'est pas décidée, la confidentialité reste de mise en respect des procédures.

Pour répondre à l'interpellation, les répercussions du recours sont les suivantes :

- Sur le plan financier, la Commune a payé un émolument et des frais de justice pour CHF 15'000.--. Il est à relever qu'il ne s'agit pas d'une amende.
- Au niveau de la planification des travaux, cela implique le report d'une année. Cependant, il faut également ici tenir compte du contexte spécial par la pandémie du coronavirus.

La Municipalité a bon espoir pour que le renforcement et l'assainissement du point puissent démarrer dès ce printemps. »

La Présidente demande s'il y a des questions par rapport à cette réponse. Aucune remarques ou question n'est faite. Elle demande si quelqu'un souhaite adopter une résolution, qui pourrait par exemple encourager ou émettre un souhait.

M. Alexandre Bardet est un peu pris au dépourvu, car il n'y a eu qu'une moitié de réponse par rapport à l'interpellation. Il a été demandé une interpellation sur le processus d'adjudication des travaux. Et comme l'affaire est en cours, aucune réponse ne peut être donnée. Il souhaite que la Municipalité donne toutes les informations nécessaires par rapport à l'interpellation.

La Présidente soumet à l'approbation du Conseil la résolution suivante à l'intention de la Municipalité : à savoir que le Conseil souhaite que la Municipalité fournisse toutes les informations nécessaires par rapport aux questions qui ont été posées dans le cadre de l'interpellation, dès que ce sera possible.

M. Blaise Gaillet, municipal, aimerait rajouter quelque chose. Le projet sera présenté au Conseil, ainsi qu'un préavis qui portera sur la demande d'un crédit des travaux du pont. Ils pourront ainsi donner plus de détail à l'interpellation à ce moment-là.

La Présidente prend note que - dans le cadre du préavis qui sera soumis prochainement au conseil en vue de l'approbation d'un crédit pour les travaux du pont - nous aurons toutes les informations suite au recours, qui ne peuvent pas être communiquées actuellement en raison de la procédure en cours.

8. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales.

M. Jean-Michel Loup fait au conseil une présentation des travaux de l'ABV, à savoir sur ce qu'il s'y passe actuellement. Il présente l'Association Intercantonale pour l'alimentation en eau potable des communes de la Broye et du Vully, qui alimente en eau potable de Sugiez jusqu'à Chevroux, avec principalement l'eau du lac de Neuchâtel. Il est projeté à l'assemblée un document donnant tous les renseignements nécessaires sur l'ABV.

Il y a plusieurs stations de pompage et filtration, dont une 1ère station à Cudrefin, 2ème à Portalban, un réservoir au Bois de l'Alou. Un plus petit réservoir existe à la Condémine sur Cudrefin. Il y a encore une station de pompage à Delley, qui peut aussi alimenter le réservoir de l'Alou en cas de besoin.

Les membres de l'ABV sont les 11 communes situées dans cette zone. La commune de Grandcour ne fait pas partie de l'Association. Chaque commune a un municipal présent au comité de direction, et dans ce comité, il y a encore 5 personnes qui font partie d'un bureau exécutif. Pour notre municipalité, il s'agit de M. Blaise Gaillet.

Chaque commune a - en fonction de sa population - un ou deux délégués à l'association. Le travail des délégués est de voter le budget, les comptes, etc. En plus de ces organes, il y a du personnel permanent, et une entreprise qui s'occupe de l'entretien du réseau, un fontainier en la personne de M. Denis Bovet.

Au niveau des volumes d'eau que l'ABV met à disposition, c'est 1'500'000 m3 vendus aux communes, pour Vully-les-Lacs c'est 246'000 m3, ce qui représente 16% du volume total. Les consommations de pointe se situent en juin-juillet pour notre région, car il y a aussi plus de population pendant cette période, février étant le mois le plus calme.

La grosse moitié de l'eau provient de Portalban, et après de Cudrefin. En 2019, Vully-les-Lac a acheté de l'eau pour un montant de CHF 227'000.—. La qualité de l'eau est visible sur le site de ABV.ch, régulièrement tenu à jour.

Des tableaux et graphiques sont présentés aux Conseillers montrant les fluctuations, l'estimation pour l'année suivante. On est actuellement à 93cts le m3.

M. Jean-Michel Loup donne également un résumé des projets à réaliser par l'ABV.

La Présidente remercie M. Jean-Michel Loup pour la présentation, qui sera disponible pour chaque conseiller sur le serveur gros fichier, ainsi que la présentation de M. Michel Verdon. Aucune question n'est posée. La Présidente remercie pour cette présentation.

Mme Claire-Marie Spahr fait un résumé de différents points traités lors du Conseil intercommunal du 28 octobre 2020 de l'ASIA. A cette occasion, M. Christian Kolly a été nommé en tant que membre du conseil d'établissement en remplacement de Mme Nicole Arzrouni, démissionnaire. Lors de cette séance du conseil, il y a eu également l'adoption du budget 2021 de l'ASIA, qui deviendra ARPEGE au 01 janvier 2021, en raison de la gestion du pré-scolaire auparavant géré par l'ARAJ.

Le nombre d'élèves pour 2021 est estimé à 1342, et le coût par élève à CHF 4'523.95. Le total des charges à répartir entre les communes membres se monte à CHF. 6'071'139.--. Il n'y a pas eu de question au sujet du budget.

Lors de cette séance, les délégués ont pris également connaissance d'une directive relative à la gestion des camps, spectacles et courses d'école, qui a été validée par la direction des écoles. Celle-ci est nécessaire, car la gestion financière a été reprise en totalité par l'ASIA. De plus, il y a eu plusieurs changements induits par l'application de l'arrêté fédéral du 7 décembre 2017, sur la gratuité de l'école, ce qui augmente les frais à la charge des communes pour les camps par exemple.

Les délégués de Vully-les-Lacs ont rapportés des problèmes de sécurité dans les cars postaux sur la ligne Avenches-Cudrefin, et demandé où en étaient les négociations pour une amélioration de la gestion de paiements des repas à la cantine, car il y a peu de transparence à sujet pour les parents. Il a également été rapporté l'accueil parfois peu cordial des parents à la direction de l'ASIA.

Suite à ces remarques, il a été répondu - lors de l'assemblée de l'ASIA - qu'aucun incident n'avait été rapporté à la direction de l'ASIA concernant les transports, et que pour tout problème rencontré que ce soit lors des transports ou autre, il est recommandé d'envoyer un mail relatant les faits à la direction de l'ASIA.

Concernant la cantine, des discussions sont en cours, mais aucun changement n'est prévu pour l'instant.

La Présidente remercie Mme Claire-Marie Spahr pour ces informations.

9. Divers et propositions individuelles.

M. Pierre Leuba donne quelques informations complémentaires sur le syndicat des Chenevières à Chabrey. Un premier projet a été présenté et voté en 2019, et depuis le projet a été présenté à Lausanne. Le pédologue cantonal a fait opposition concernant la terre, soit 25'000m3 à déplacer. M. Fluemann est venu sur place. Il avait été proposé d'utiliser cette terre pour combler un terrain. Le pédologue a refait un sondage, et il n'a y pas de possibilité de remblaiement de cette terre, et de ce fait celle-ci devra être éliminée par camion. Cela va augmenter le budget de 20% à cause de ces travaux supplémentaires.

Lorsqu'une nouvelle demande de crédit aura été établie par le bureau en charge du dossier, ils reviendront vers le Conseil pour une nouvelle demande. On est sur de la tourbe, donc c'est un terrain pas facile à travailler. Maintenant le dossier pour la répartition des terres, remaniement parcellaire est prêt, mais c'est le dossier d'évacuation de terre qui est en attente. Peut-être qu'une nouvelle demande de crédit pourra être faite au printemps. Ensuite, il y aura également une mise à l'enquête.

La Présidente remercie M. Pierre Leuba pour son exposé.

Personne d'autre ne demande la parole.

- M. Albert Gavillet, municipal, nous informe que vu la pandémie, le repas annuel n'a pas pu avoir lieu ce soir, et il n'y a également pas eu de collation pendant ces derniers conseils. Du coup, la Municipalité a décidé d'offrir ce soir 3 bouteilles de vin de nos différents encaveurs de Vully-les-Lacs, par Conseiller, qui seront données en dehors du bâtiment communal. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.
- M. Gavillet est remercié, ainsi que la Municipalité, par applaudissements.
- **M. Blaise Clerc**, syndic, souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année, en ayant l'espoir que 2021 soit meilleur que celle que nous avons traversée.

La Présidente lève la séance à 21h.15, en remerciant les conseillers et adresse ses meilleurs vœux et une bonne santé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

WLLY-LES-LAC

La Présidente:

Nicole Arzrouni

La Secrétaire :

Elisabeth Christinat